



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Open FIDE de Magny-en-Vexin 2026 (-1900 Elo)



ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'association **AUX TOURS DE MAGNY** organise l'Open FIDE de Magny-en-Vexin 2026 (-1900 Elo).

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2026-2027 et ayant un classement strictement inférieur à 1900 Elo.

Celui-ci se déroulera en 9 rondes à la cadence 12 min + 3 s/coup.

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° 72923) pour le classement FIDE rapide d'octobre 2026.

ARTICLE 2 : RÈGLES ET APPARIEMENTS

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération Internationale d'Échecs (FIDE) et de la FFE en vigueur à la date du tournoi.

En particulier, l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse, assistés par ordinateur avec le logiciel **PAPI (version 3.3.8)** sous le contrôle de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement final sera déterminé par l'arbitre selon l'ordre de priorité suivant :

1. Le Elo Rapide FIDE
2. Le Elo Standard FIDE
3. Le Elo Rapide FFE
4. La considération que le joueur est non classé

Seront appariés à la 1^{re} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription.

ARTICLE 3 : HORAIRES ET LIEU DE JEU

- **Lieu** : Salle des Fêtes, Magny-en-Vexin, France
- **Clôture des inscriptions** : Le dimanche 20 septembre 2026 à 9 h 55 ou après atteinte du nombre maximal de joueurs (liste d'attente mise en place).
- **Pointage et vérification des licences** : Le 20 septembre 2026 de 9 h 00 à 10 h 00
- **Rondes 1 à 4** : 10 h 00 – 12 h 00
- **Rondes 5 à 9** : 13 h 45 – 16 h 15
- **Remise des prix** : Vers 16 h 45

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec l'accord de l'organisateur et de l'arbitre.

ARTICLE 4 : PRIX ET INSCRIPTIONS

Droits d'inscription (avant le 19 septembre 2026) :

- **Adultes** : 15 €
- **Jeunes** : 10 €

Répartition des Prix :

- Les prix seront non cumulables et attribués à la place.
- La liste des prix sera affichée après la pause du midi.

- L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

ARTICLE 5 : DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo s'effectuera successivement par :

1. Le **Buchholz tronqué** (retrait du plus faible adversaire)
2. La **Performance FIDE**
3. Le **Nombre de victoires**

ARTICLE 6 : CONDUITE DES JOUEURS

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

Une attention particulière sera portée au respect du lieu de jeu et tout acte de dégradation, qu'il soit volontaire ou non, sera sanctionné de l'exclusion immédiate du tournoi.

Pour chaque partie, l'arbitre annonce le lancement des pendules. La partie sera perdue par forfait pour tout joueur ne se présentant pas devant l'échiquier avant l'écoulement total de son temps. Sauf décision contraire de l'arbitre principal, un joueur forfait pour une partie sera exclu du tournoi.

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS DE CONTRÔLE

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du Ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. En cas de prise en flagrant délit ou de doute raisonnable, l'arbitre entamera les démarches auprès de la Commission Fédérale de Fair-Play qui peut être suivie d'une procédure disciplinaire si la triche est confirmée.

ARTICLE 8 : ARBITRAGE

L'arbitre principal du tournoi est **Vincent COZIC** (Arbitre FIDE - OPEN 1).

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter le présent règlement.

L'Arbitre Principal

Vincent COZIC

(Arbitre FIDE - OPEN 1)

L'Organisateur

René DUBOIS

(Aux Tours de Magny)